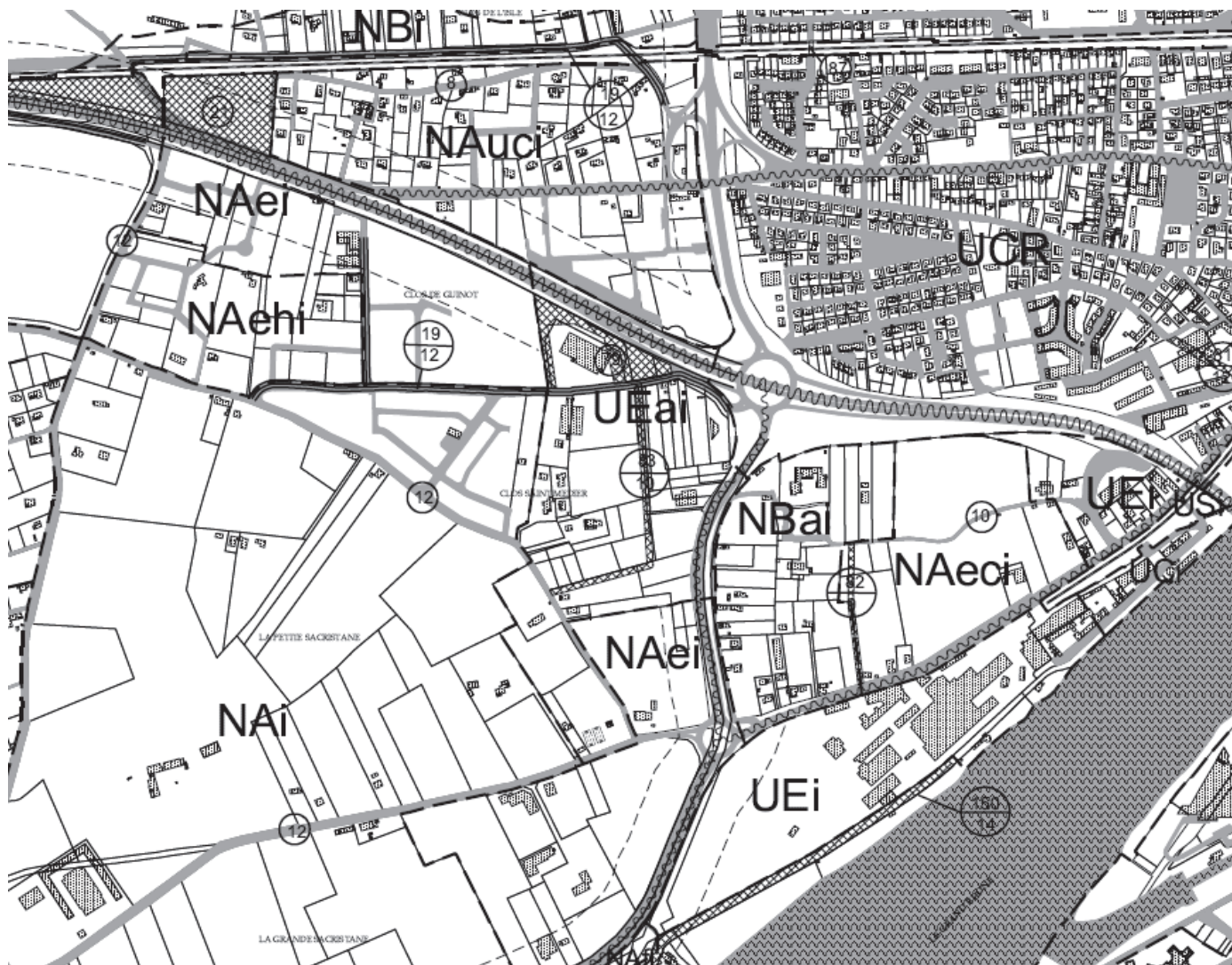
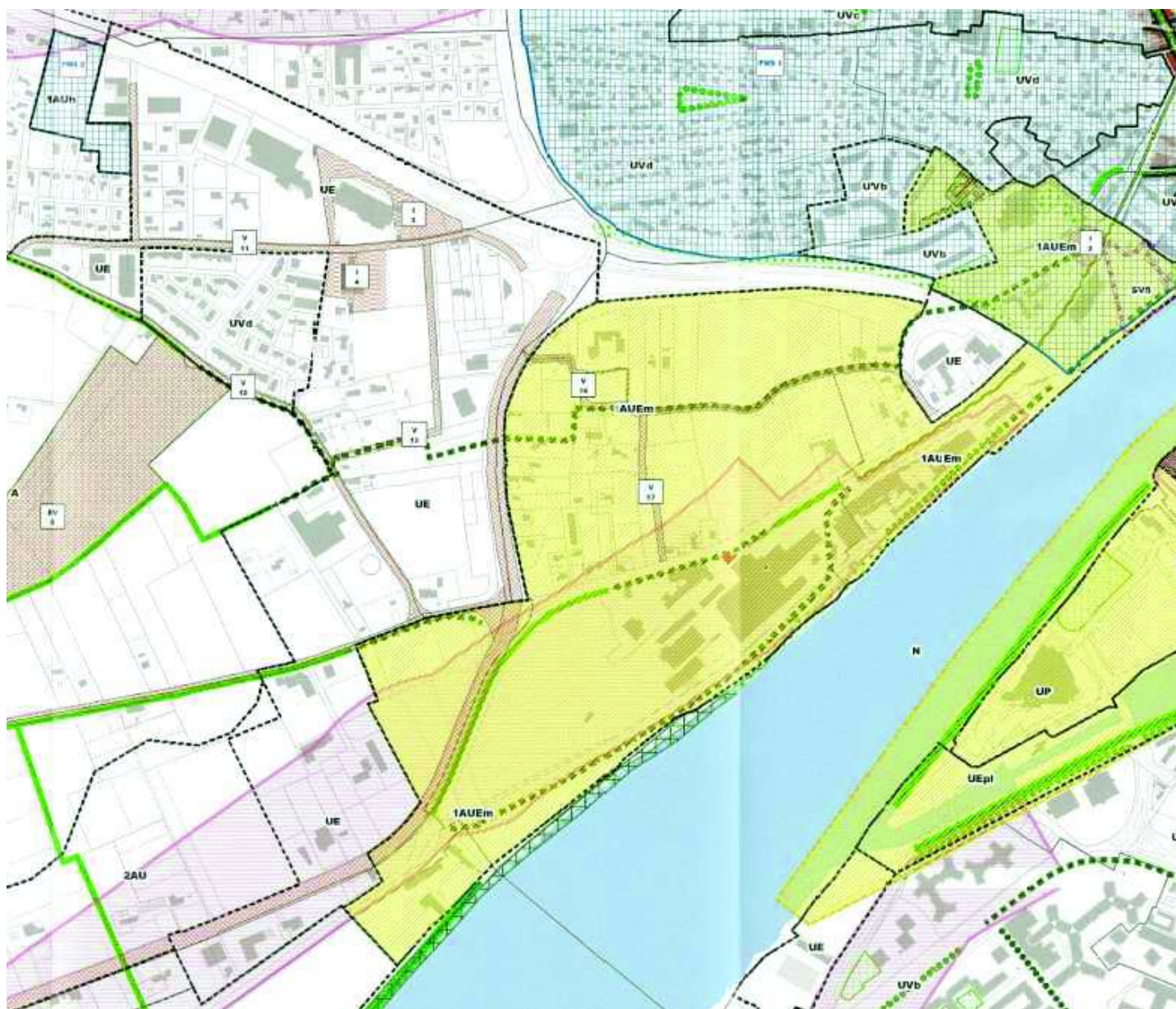
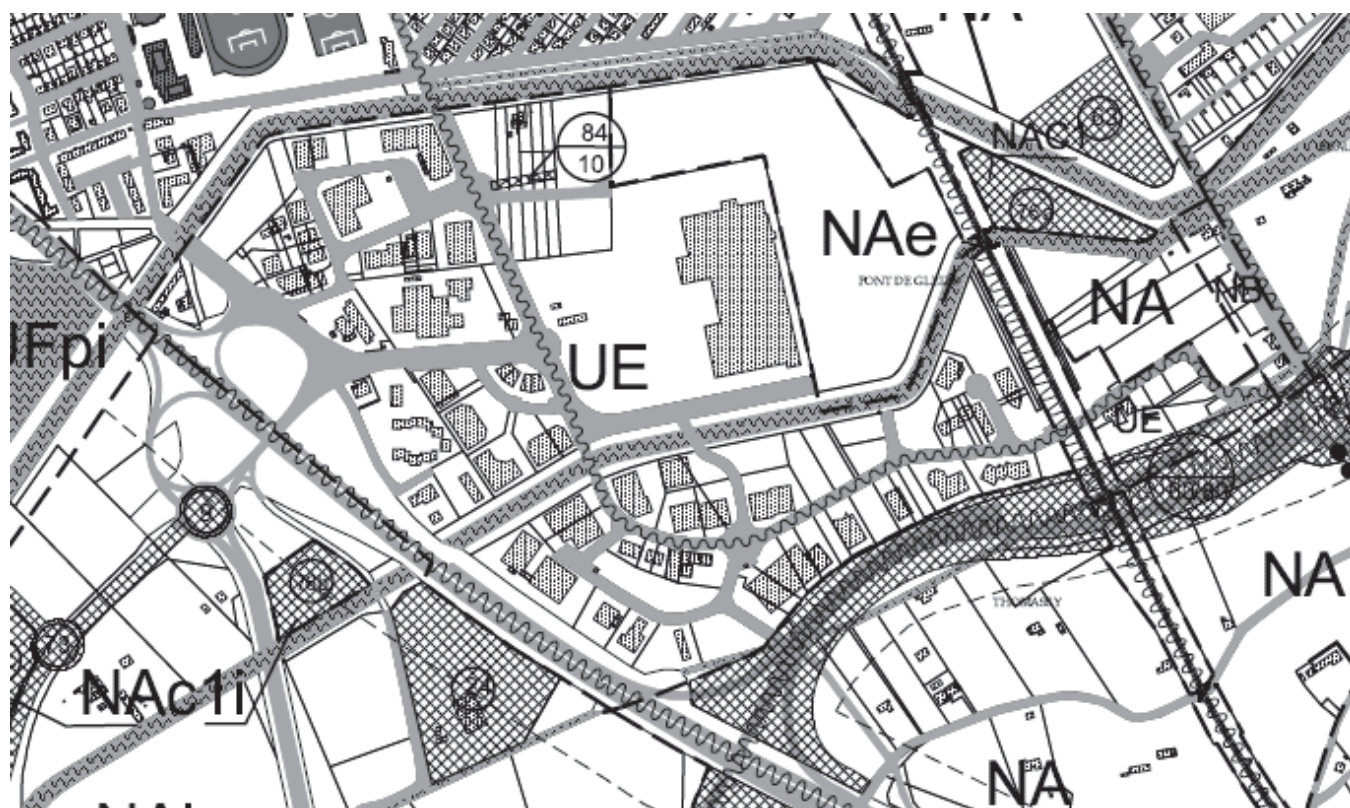




POS 2001 Secteur papèteries Zones d'activité UE et NAe



PLU Secteur papèteries



POS 2001 Fourchon



PLU Fourchon



PPRI d'Arles, enjeux et risques économiques

Une contribution de l'Union Locale CGT d'Arles

28 Juillet 2014

L'enquête Publique relative au Plan de Prévention des Risques Inondation vient de se terminer. L'Union Locale CGT d'Arles a souhaité donner son point de vue sur ce document qui pourrait avoir des conséquences non négligeables sur le développement économique de la ville d'Arles.

Si notre organisation syndicale approuve l'objectif du P.P.R.I. de préserver les vies humaines du risque inondation, elle reste un peu plus mesurée sur la protection des biens, notamment en ce qui concerne les zones d'activités.

En effet, celles-ci se trouvent largement contraintes, voire condamnée comme la zone commerciale de Fourchon.

Pourtant, nous avons à faire, semble-t-il, à une forme d'inondation de plaine, c'est-à-dire avec une montée progressive des eaux pour la Z.I. Nord (digue de second rang) ou pour Fourchon (nombreux obstacles depuis les digues du Rhône) avec présence de larges champs d'expansion des crues. Les salariés ou les usagers ont largement le temps d'être prévenus et évacués.

Quant à la zone des Papeteries, si elle est directement exposée à une crue torrentielle en cas de rupture de la digue, les eaux peuvent rapidement s'écouler vers la Camargue compte tenu du dénivelé. Il est tout à fait possible d'y interrompre l'activité et d'évacuer, là aussi, les salariés lors d'une forte crue du Rhône (on prendra cependant bonne note du projet de renforcement de la digue des papeteries qui devrait ramener la bande inconstructible de 400 à 100 mètres).

Le danger pour l'homme peut donc être écarté sur les zones d'activité avec les nombreux dispositifs d'alerte existants, voire à compléter.

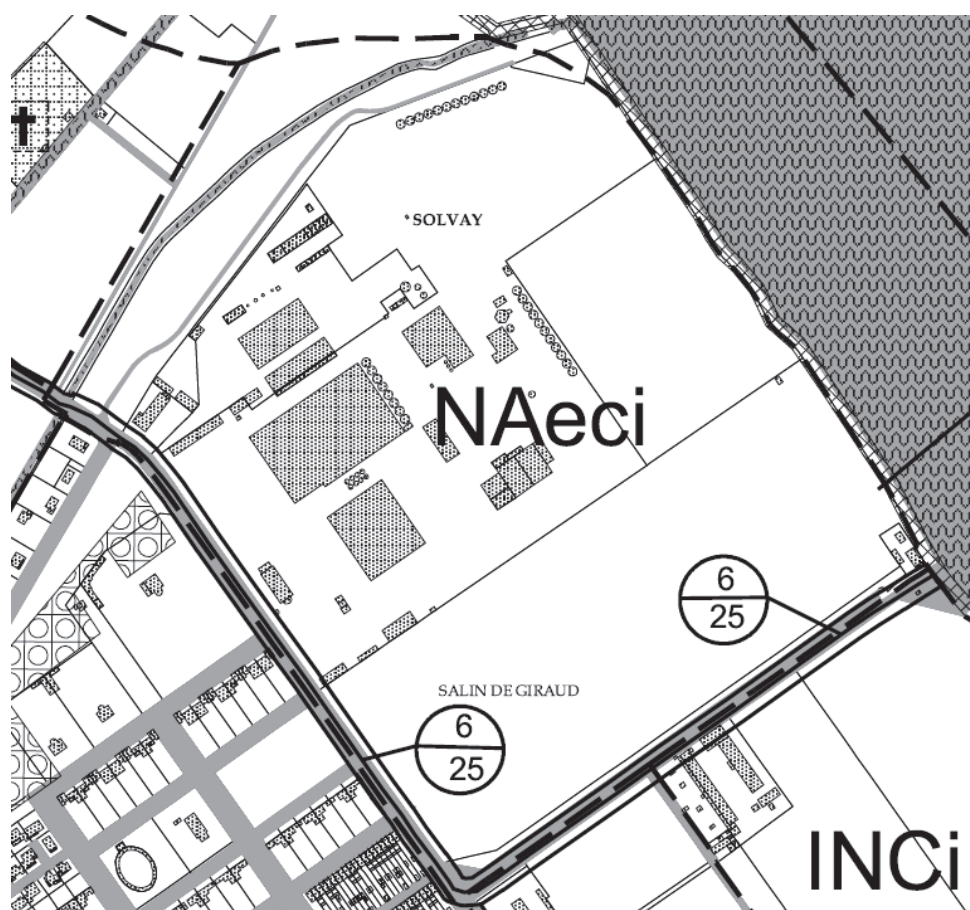
Certes, le coût de réparation des dégâts, en cas d'inondation, sur ces secteurs est élevé et il est bien normal de prendre en compte ce risque. Mais est-on sûr qu'il soit plus élevé que l'absence de richesse produite pendant toute la période de référence (150 ans ?), de nombreuses entreprises n'ayant pu s'implanter, se développer ou encore se transformer ?

A quoi il faut ajouter les manques à gagner en matière de fiscalité des entreprises ou des ménages, le coût des déplacements des salariés qui auraient trouvé un emploi ailleurs, ou encore les nombreuses contributions sociales (chômage, R.S.A., ...etc.).

Et au-delà de l'aspect économique strictement financier il y a aussi des conséquences permanentes humaines et sociales plus difficilement mesurables.

Hormis la question de la préservation des vies humaines qui est rédhibitoire, les enjeux économiques ne doivent pas être pris de manière statique mais bien dans une dynamique. Le risque inondation n'est peut être pas plus élevé que le risque d'une réglementation trop contraignante de la construction.

En tout état de cause le rapport de présentation n'aborde pas cette problématique probablement complexe mais utile à la réflexion, ce qui est fortement regrettable. L'UL CGT d'Arles souhaite par conséquent que les services de l'Etat prennent en compte cette approche et qu'ils « débrident » les règles de constructibilité du P.P.R.I. sur les zones d'activité.



POS 2001

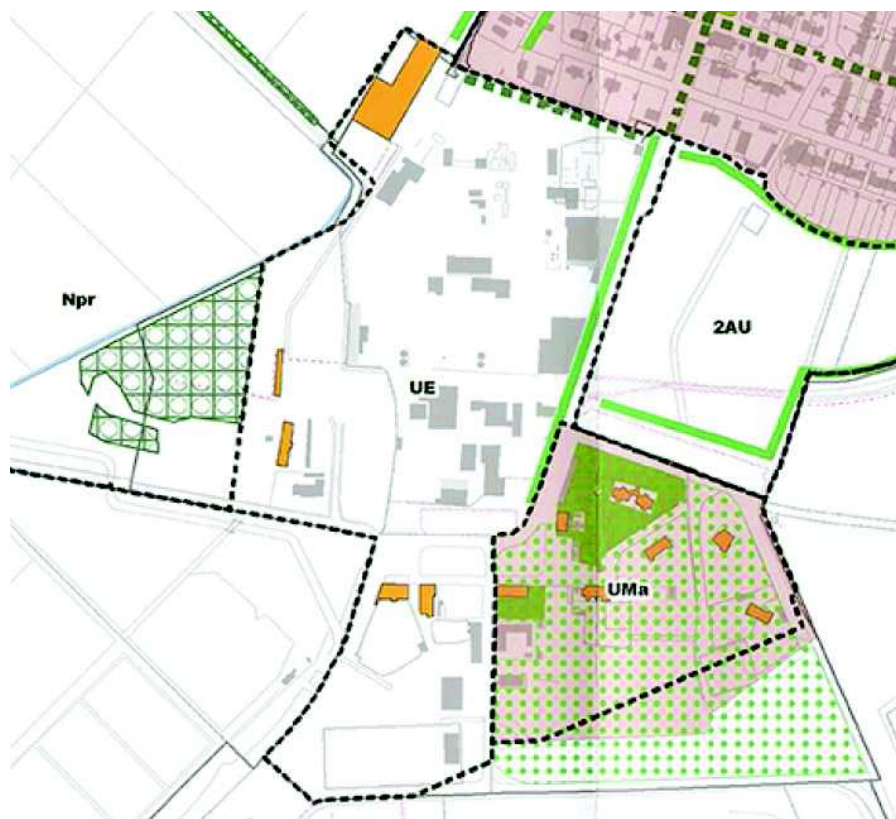


Projet de PLU

SOLVAY Salin de Giraud

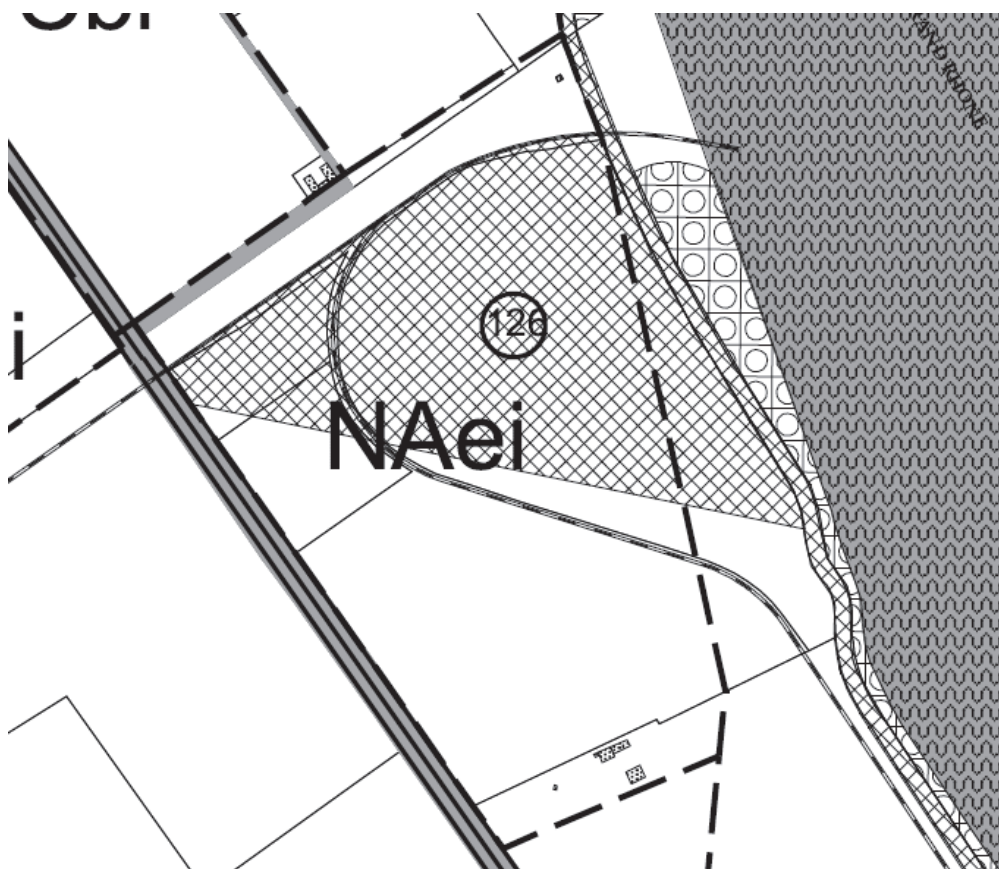


POS 2001



Projet de PLU

Salin de Giraud Salins du Midi



POS 2001



Projet de PLU

Salin de Giraud Sud-Est



Arles, le 1^{er} juillet 2016,

à M. le Maire de la Ville d'Arles,

Objet : Stationnement.

Monsieur le Maire,

Notre organisation syndicale comprend les difficultés de stationnement dans notre agglomération et plus particulièrement en centre-ville où les espaces publics sont réduits.

Mais si la nécessité d'adapter les règles de stationnement paraît fondée, nous regrettons l'absence ou du moins le manque de concertation qui a précédé le plan de stationnement récemment mis en vigueur. Et si concertation il y a eu, le monde du travail en a été exclu.

En effet la CCSPL n'a, à notre connaissance, pas été consultée. Pas plus que les organisations syndicales qui représentent les salariés occupant un emploi en centre-ville, ou encore les salariés usagers du centre-ville. Nombre d'entre eux nous ont fait part de leur mécontentement eu égard aux difficultés financières engendrées.

Nous aurions aussi, préalablement, apprécié de prendre connaissance des études qui ont conduit aux choix opérés.

Nous proposons donc, mis devant le fait accompli et à la lumière des retours d'expérience, deux types d'action :

- 1) Sur le court terme : mise en place d'un abonnement « salarié du centre-ville arlésien » qui contienne une convention d'abonnement pour les

salariés du centre-ville, qu'ils soient résidents ou non sur la commune, où serait prévue une participation de l'employeur et une réduction de la part de la collectivité. La clé de répartition restant à déterminer.

- 2) Sur le moyen et long terme : mise en place de parkings relais, répondant aux caractéristiques et aux perspectives d'avenir de notre ville, ce qui semble être envisagé par la collectivité. Mais les dimensions et les capacités financières de la ville d'Arles ne permettront probablement pas la multiplicité de tels sites. Nous préconisons alors la création d'un seul site, vraiment opérationnel, sécurisé, facile d'accès depuis la rocade et la voie rapide, permettant une liaison rapide avec l'hyper centre pour un fort cadencement des navettes, notamment aux heures de pointe. Des espaces capables d'accueillir un tel équipement semblent disponibles dans le secteur de Fourchon.

Aussi nous vous demandons de bien vouloir nous recevoir pour débattre de notre proposition d'un abonnement de stationnement de type supplémentaire, en sus des abonnements « arlésien », « non arlésien » et « professionnels mobiles », un abonnement « salarié du centre-ville arlésien », de l'aménagement de parking relais et plus généralement du plan de stationnement.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

Pour le bureau de l'Union Locale des syndicats CGT d'Arles

Véronique Neff

Union Locale CGT – Bourse du Travail – 3 rue Parmentier – 13200 ARLES

☎ 04 90 96 50 27 – Fax 04 90 96 46 78 – e.mail: unionlocale@cgtarles.fr –
site : cgtarles.fr